

Le **Conseil d'Administration**, est l'instance gouvernante de l'association. Il est composé de militants bénévoles, élus pour trois ans, dont le renouvellement s'effectue chaque année par tiers lors de l'Assemblée Générale. La présidence est soumise au vote du Conseil d'Administration chaque année.



Pour le déploiement de son projet associatif, et sous l'égide de son président, le **Conseil d'Administration**, confie :

- La **gestion des affaires** courantes à son **bureau**.
- La **direction de l'association** à son équipe de **Direction Générale** (DG, DRH, DAF) .



Les commissions et les comités d'activités :

Des **commissions** se réunissent pour traiter, de manière régulière et spécifique, certains sujets tel que la Vie Associative, la Solidarité, le Secteur Médico-Social, la Communication, la Culture et les Loisirs...

Le lien avec les établissements et services est assuré par les **comités d'activités**.